

## **COMMUNE DE BOFFLENS**

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 08 octobre 2019

PV

Selon l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel**
- 2. Assermentations s'il y a lieu**
- 3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019**
- 4. Préavis municipal 09/2019 "Remplacement de la conduite d'eau potable Sur Chaumy"**
- 5. Communication de la municipalité**
- 6. Divers et propositions individuelles**

Philippe Monnard, le président du Conseil, ouvre la séance à 20h02.

Après la lecture de l'ordre du jour et sans remarques, il annonce que l'ordre du jour sera suivi.

### **1) Appel**

Le quorum est atteint. Il y a 29 présents, 7 absents et 10 personnes se sont excusées.

### **2) Assermentations s'il y a lieu**

Personne se fait assermenter.

### **3) Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019**

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **4) Préavis municipal 09/2019 "Remplacement de la conduite d'eau potable Sur Chaumy"**

Philippe Monnard, le président, passe la parole à Renaud Besson, syndic.

Avant la lecture du préavis 09/2019, Renaud Besson, syndic, fait quelques précisions. Un plan à l'appui, il spécifie:

- que le tracé s'appuie sur le projet global dessiné en 2011.
- que les habitations seront raccordées à la nouvelle conduite. Conformément au règlement communal, la commune s'engage à amener la conduite jusqu'à la limite des parcelles privées. Au-delà, les propriétaires devront couvrir les frais du raccordement. Une exception à cette règle est faite. Pour l'habitation de Madame de Mestral, la conduite sera mise sur le terrain privé. La commune prendra donc en charge les frais des travaux effectués sur le terrain privé. À l'avenir, des travaux sur la conduite seront donc à la charge du propriétaire. Une autre exception concerne l'habitation de Madame Arnold.
- que le raccordement définitif du Collège se fera après la rénovation.
- qu'en accord avec l'ECA, une borne hydrante sera supprimée.
- que les frais pour le raccordement de la maison des Zeller sont inconnus.

Après ces spécifications, Renaud Besson, syndic, lit le préavis municipal 09/2019, Remplacement de la conduite d'eau potable Sur Chaumy.

Philippe Monnard, le président, passe la parole à Laurence Mégroz, rapporteure de la Commission des eaux. Elle lit le rapport de la Commission des Eaux. La commission propose au Conseil:

- d'accepter la demande de crédit extraordinaire de 114.000,-CHF pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur Chaumy,
- d'autoriser la municipalité à financer le remplacement de la conduite d'eau par un prêt bancaire aux meilleures conditions
- d'autoriser la municipalité à amortir sur 50 ans. Ceci sous réserve de l'approbation du Conseil d'État,
- de ne pas dépasser le plafond de l'endettement.

Le président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil. La parole n'étant pas demandée, il soumet le préavis municipal 09/2019 à la votation. Le préavis municipal 09/2019 est accepté à l'unanimité.

## 5. Communication de la municipalité

Philippe Monnard, président, passe la parole à la municipalité.

5.1. Magali Descombes, municipale des déchets, prend la parole. Elle présente le résultat de ses recherches en matière de la future organisation/gestion de la déchèterie.

Les questions suivantes sont abordées: Comment optimiser les ressources disponibles? Comment aller à l'encontre des incivilités? Comment équilibrer les comptes et mettre en place un système qui convient à la majorité?

Magali Descombes fait un point de situation:

Installer la déchèterie dans le local des pompiers lui semble incontournable. Ceci évitera que les odeurs nauséabondes des déchets embaument la Grande Salle. Par ailleurs, la commune pourrait louer le local sous la Grande Salle.

Quand à l'organisation, elle évoque les possibilités suivantes:

- Un recours à la vidéo surveillance avec la carte identifiante l'utilisateur. Cette option reste chère et chronophage.
- Un recours à une déchèterie avec des heures d'ouverture et un contrôle par une personne physique. Le système de carte est alors supprimé. En raison de deux heures d'ouverture par semaine, le coût avoisine de 1800,- CHF.
- Un recours au service d'une déchèterie mobile. L'option est également coûteuse. Moyennant un passage de 6 fois par année, les frais augmenteront d'environ 8000,-CHF.

Concernant la benne à verre, Magali Descombes annonce le besoin de la remplacer à moyen terme. D'abord, le système de la benne actuelle ne sera bientôt plus pris en charge par les transporteurs. Puis, la benne a une apparence vétuste. Le remplacement ainsi que le déplacement de la benne vers Sur Chaumy est à envisager.

Concernant le papier, une benne compacteuse peut être envisagée. Or, cela engendre des frais.

Quant aux taxes, elle souligne qu'il est possible de les augmenter. Le règlement communal stipule une marge de manoeuvre.

Avant de procéder au vote d'intention, Philippe Monnard, le président, donne la parole au conseil.

Vincent Monnier se renseigne sur le besoin de remplacer la benne à verre. Magali Descombes, municipale, indique qu'il s'agit d'un besoin de la remplacer à moyen terme. Vincent Monnier rend attentif sur les qualités de la benne: une benne insonorisée. En cas de remplacement, il serait souhaitable de maintenir cette qualité.

Mario Pellegrini se renseigne sur les possibilités de faire une déchèterie intercommunale. Magali Descombes indique que les communes environnantes ont déjà leur système en place. Une telle solution lui semble peu viable. Danièle Roussy rappelle qu'un projet intercommunal avait été exploré sans succès.

Daniel Besson souligne qu'une déchèterie avec des heures d'ouverture et une surveillance supprimera une dépense: les kilos de déchets qui sont jetés aux frais de la commune.

Romain Lachat propose de rendre les habitants responsables de la déchèterie, d'obliger à chaque ménage de s'occuper de la déchèterie durant une semaine. Magali Descombes salue l'idée et indique la difficulté de l'implémenter.

Danièle Roussy demande si la libération du local des pompiers est certaine. Quid du matériel? La libération de ce local est certain. Quant à l'avenir du matériel, il reste à voir. Muriel Vuagniaux annonce que le commandant plaide pour garder le matériel sur place.

Roselyne Risse se renseigne sur les déchets verts. Renaud Besson, syndic, annonce qu'il est nécessaire de trouver une solution. Magali Descombes indique qu'il est également nécessaire d'éduquer les gens et de lutter contre les incivilités. Ceci permettra de faire un compost utilisable au lieu d'un problème insurmontable.

La parole n'étant plus demandée, Philippe Monnard, le président, passe au vote d'intention. Magali Descombes note qu'une majorité des personnes préfère partir sur une déchèterie avec des horaires d'ouverture.

5.2. Renaud Besson, syndic, informe sur l'avancement du forage. Il rend attentif que dès lundi il est possible qu'il y a une restriction de consommation d'eau.

5.3. Christophe Mégroz, municipal, informe sur l'avancement des travaux de la route.

## **6. Divers et propositions individuelles**

André Egger annonce qu'il y a du savon liquide sur le sol des toilettes publiques. Christophe Mégroz propose de remplacer le savon liquide par un pain de savon.

La parole n'étant plus demandée le président clôture la séance à 21: 25

Le président du Conseil

Ph. Monnard

La secrétaire :

I. Debruyne